



PRIMES ET CHÔMAGE PARTIEL

Le 18/11/2020

Malgré les critiques de certains, le Pôle Traction reste fidèle à ses principes :

La défense des conditions de travail et la rémunération des salariés.

Depuis le début de la crise de la Covid-19, les salariés de MTS sont sur le pont, malgré les risques sanitaires.

Lors de l'annonce du chômage partiel et du chômage partiel/partiel, nous avons interpellé la direction générale et le département, afin que les agents de conduite en cette fin d'année ne soient pas en plus impactés financièrement.

Nous avons eu en partie gain de cause !

En effet, la POS sera remontée entièrement pour les collègues en chômage partiel/partiel (avisés au minimum 24h avant), conformément au protocole conduite négocié par le Pôle Traction. De plus, le département s'est engagé à effectuer les rattrapages des EAP, types 2, instructions le week-end. Il y aura donc du chômage partiel/partiel les dimanches, ce qui permettra de préserver les primes afférentes (prime DJF). Bien sûr, les agents qui préfèrent pourront demander à être en chômage partiel la journée entière. Le Pôle traction se félicite de cette décision.

**ADHÉRER AU PÔLE TRACTION, C'EST DÉFENDRE TES DROITS ET TA
RÉMUNÉRATION !!**